



**Plan départemental de prévention des déchets
- Partenariat avec l'Association "Alsace
éco-services" pour une expérimentation
de l'utilisation de couches lavables**

Rapport n° CP/2013/874

Service gestionnaire :

Service eau, assainissement et déchets

Résumé :

Dans le cadre du Plan départemental de prévention des déchets approuvé en juin 2011 entre le Conseil Général et l'ADEME, une convention de partenariat a été signée le 21 mars 2013 avec l'association Alsace Eco-Services pour une expérimentation de couches lavables sur des résidents de l'EHPAD Emmaüs à Strasbourg. En raison du retard pris par la mise au point d'un prototype de couches lavables, il est nécessaire de prolonger la durée de la convention de 6 mois jusqu'au 30 juin 2014. Un avenant est proposé à cet effet.

1. Contexte

Le Conseil Général du Bas-Rhin a approuvé le 21 juin 2011 un accord-cadre avec l'ADEME pour l'établissement d'un plan de prévention de la production de déchets (PDP) sur une durée de 5 ans.

Pour la mise en œuvre concrète de ce plan de prévention des déchets, le Département encourage et accompagne les collectivités bas-rhinoises et des établissements associatifs dans la réalisation d'actions innovantes.

L'association Alsace Eco-Services réalise actuellement, à son initiative, une expérimentation sur l'utilisation des changes lavables pour adultes. Une telle démarche s'intégrant en tant qu'action-pilote dans le plan de prévention des déchets le Département du Bas-Rhin lui a accordé à ce titre une subvention de 7.000 euros. Une convention financière a été signée le 21/03/2013, elle arrive à échéance au 31/12/2013.

Les changes jetables utilisés par les adultes incontinents représentent un tonnage d'ordures ménagères important, que l'on estime à 2465 t/an pour l'ensemble des maisons de retraite du Bas-Rhin. Le change lavable représente à cet égard une alternative intéressante dont il convient préalablement d'estimer le potentiel et les éventuelles difficultés de mise en œuvre avant d'envisager sa généralisation.

2. Contenu de l'expérimentation

La réalisation de l'action par l'association Alsace Eco-Services porte sur :

- l'expérimentation de l'utilisation du change lavable pour personnes âgées en établissement d'accueil, présentant différents types d'incontinence,
- la mise au point d'un change lavable pour adulte adapté aux collectivités et aux lavages collectifs,
- la confection de couches en partenariat avec un ESAT dans une perspective de création d'emplois locaux et solidaires.

L'action sur les changes lavables comprend les principales interventions suivantes :

- Accompagnement d'une structure qui souhaite expérimenter les changes lavables : l'EHPAD Emmaüs à Strasbourg s'est portée volontaire,

- identification des besoins et préparation de l'expérimentation,
- test sur place et évaluation/ajustement,
- nouvel essai et ajustement,
- enquête auprès des usagers et professionnels,
- bilan de l'expérimentation,
- une restitution auprès du service organisateur de l'expérimentation.

3. Proposition d'avenant

La mise en place de l'expérimentation au sein de l'EHPAD Emmaüs s'avère plus longue que prévue, notamment la mise au point d'un change adapté aux incontinents et accepté par les résidents. Les premiers modèles testés n'ayant pas donné satisfaction, l'échéance initialement prévue dans la convention (31/12/2013) ne pourra pas être respectée. Il est donc proposé de prolonger l'expérimentation de 6 mois, le montant de la subvention accordé à l'association Alsace Eco-Services restant inchangé (7000 €). Un avenant à la convention initiale (joint en annexe) est proposé afin de la prolonger jusqu'au 30 juin 2014.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, approuve l'avenant à la convention financière entre le Département du Bas-Rhin et l'association Alsace Eco-Services destiné à acter la prolongation de l'expérimentation de couches lavables pour adultes jusqu'au 30 juin 2014.

Elle autorise par ailleurs son président à signer cet avenant.

Strasbourg, le 18/11/13

Le Président,



Guy-Dominique KENNEL